

ACTION  
PRATICIENS  
HÔPITAL



SNPHAR

SPHP  
SYNDICAT DES PRATICIENS  
DES HÔPITAUX PUBLICS



syngof

SNBH



NGC  
Syndicat National de Génétographe Clinicien

Les Biologistes  
Médicaux  
Syndicat National de Biologistes Médicaux

SNPADHUE



fnap

S M H

SNPeH

## Communiqué Action Praticiens Hôpital du 16 mars 2022

### **DEGEL DU POINT D'INDICE : Une mesure nécessaire, mais pas suffisante pour les praticiens hospitaliers**

Le 14 mars 2022, la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques annonçait, contre toute attente, le dégel du point d'indice des fonctionnaires, qui détermine également la grille salariale des praticiens hospitaliers. Enfin !

Action Praticiens Hôpital, union des intersyndicales Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, et leurs composantes saluent cette mesure demandée depuis si longtemps. En effet, depuis 2010, en dehors de deux mesures homéopathiques à la veille des élections présidentielles de 2017, le point d'indice est gelé. Depuis 2000, l'inflation a augmenté de plus de 35 % et l'indice des prix à la consommation encore plus. Il était devenu une habitude pour nos gouvernants et nos tutelles de ne pas s'adapter à l'inflation, au point que c'est l'annonce du dégel qui devient l'événement.

APH met en garde sur cette mesure qui est proclamée à la fois comme historique et relative à une double situation conjoncturelle très particulière : d'une part, l'annonce d'une inflation massive liée principalement à la crise russo-ukrainienne et à la période post-Covid, d'autre part la proximité de l'échéance électorale présidentielle. Une promesse de dernière minute quand durant tout un mandat, les services publics – et pas seulement l'hôpital – ont été méprisés, et remerciés, au mieux, de saupoudrage ou de mesurette insuffisantes et inéquitables pour les professionnels engagés au service de l'ensemble de nos concitoyens.

APH reste cependant prudent quant à la portée de cette mesure :

- Cette annonce doit se traduire législativement, et ne pourra être actée avant la fin de la mandature. APH veillera à ce qu'elle soit effectivement appliquée, et non pas remise aux calendes grecques...
- Cette mesure doit être significative : les praticiens hospitaliers ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 30 % en 15 ans (avec, de surcroît, des conséquences non négligeables pour l'attractivité hospitalière et pour leurs retraites). Le Ségur a « oublié » la grande majorité des praticiens hospitaliers dans les revalorisations salariales : en effet, les praticiens hospitaliers attendent toujours que le Ministère cède sur la bonification des 4 ans d'ancienneté, donnée uniquement aux PH nommés après le 1er octobre 2020, et refusée à ceux qui ont tenu l'hôpital debout depuis 20 ans.
- Les émoluments des praticiens hospitaliers sont composés de nombreuses indemnités, dont certaines n'ont pas été revalorisées depuis de nombreuses années.

- APH rappelle que le temps de travail des praticiens hospitaliers n'est toujours pas pris en considération et que les obligations de service fixées à 48 hebdomadaires sont payées sur une base 39 heures. De plus, la permanence des soins, sujet pourtant sensible et plébiscité par APH pendant le Ségur et dans le comité de suivi du Ségur, mais aussi par les conférences des PCME et maintenant la FHF, n'est pas valorisée à sa juste valeur et n'est même pas reconnue en termes de pénibilité. APH précise que le temps de travail additionnel, est rémunéré en dessous du salaire de la majorité des PH !

**APH s'étonne au passage de l'absence de consultation des organisations syndicales médicales dans la « Conférence des perspectives salariales dans la fonction publique »** dont les travaux ont été restitués et rendus publics avant-hier, et où sont pourtant évoqués les praticiens hospitaliers... Cela avait déjà été le cas sur les discussions pour la réforme des retraites avant nos injonctions auprès du Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

**Enfin, la rémunération n'est pas le seul sujet pour l'attractivité des carrières médicales hospitalières.** APH regrette la énième annulation des réunions concernant l'intérim hospitalier avec le directeur du Cabinet du ministre, clôturant ainsi un calendrier d'échanges stériles ou inexistantes...

#### Action Praticiens Hôpital demande

- Une concrétisation du dégel du point d'indice, corrigeant les pertes de salaires proportionnellement à l'inflation depuis au moins 2010 soit 13,2% (source INSEE, jusqu'en 2021).
- L'application immédiate des mesures d'attractivité énoncées, à sa demande, au Directeur de Cabinet du Ministre le 23 novembre 2022, notamment le rattrapage des 4 ans d'ancienneté pour les PH nommés avant 2020, le juste décompte du temps de travail comme la juste indemnisation et reconnaissance de la permanence des soins à hauteur de sa difficulté et de sa pénibilité.

#### **Dr Jean-François Cibien**

Président AH  
Président APH  
jf.cibien@sudf.fr  
06 07 19 79 83

#### **Dr Carole Poupon**

Présidente CPH  
Vice-présidente APH  
carole.poupon@aph-france.fr  
06 76 36 56 67

#### **Dr Yves Rébufat**

Président exécutif AH  
yves.rebufat@snphare.fr  
06 86 87 62 76